



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le quinze juin, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du neuf juin 2017, s'est réuni en Mairie de Larajasse sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire.

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Jean Michel CALVI, Christine DENIS, Christiane FONT, Geneviève FAYOLLE, Anne DITCHFIELD, Franck GUILLON, Régis GUINAND, Franck ESSERTEL, Marie Andrée COUTURIER, Anne Sophie BOUTEILLE, Karine FONT

Absents :

Excusés : Jérôme GUBIEN, Lionel MILETIC

Pouvoirs : Lionel MILETIC à Fabrice BOUCHUT, Jérôme GUBIEN à Franck ESSERTEL

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Claude GOY

▪ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 18 Mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

▪ **Intervention de Mme Nathalie Brossard, co-présidente de l'association du Comité de Jumelage**

Mme Nathalie Brossard présente l'association du Comité de jumelage.

Les deux co-présidentes de l'association se sont rendues à Desfinas au mois de mai 2017, village grec avec lequel le jumelage est engagé. Sur place, un accueil chaleureux leur a été réservé et un programme de visite sur quatre jours leur a été élaboré.

Desfinas est un village d'environ 1800 habitants et s'étend sur 149 km². Cette commune est à la fois très proche des hautes montagnes car est située au Nord du Péloponnèse, tout en descendant jusqu'à la mer. Il n'y a pas de Maire à proprement parlé à Desfinas, mais il s'agit d'un représentant de la commune. Par manque de moyens financiers, environ 25 communes se sont regroupées pour avoir un seul Maire à leur tête. Ensuite, chaque commune a son représentant.

Les deux co-présidentes du comité de jumelage ont rencontré sur place un producteur de chèvres, le Président du club de football, le Président des activités culturelles et un responsable d'une coopérative d'olives.

Le comité de jumelage organise une soirée le 30 Septembre 2017, à Larajasse, qui sera un dîner dansant avec un groupe grec pour faire connaître le comité et pour sensibiliser les habitants de Larajasse à ce principe d'échange. Deux ou trois habitants de Desfinas devraient être présents lors de cette soirée.

▪ **Délibérations**

⇒ **N° 2017- 34 : Indemnités de fonction au Maire et aux adjoints**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 8 avril 2014 fixant les indemnités de fonctions. Il informe d'une circulaire n°E-2017-12 de la Préfecture du Rhône reçue le 04 avril 2017 informant du nouvel indice brut terminal de la fonction publique prévu par le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 et n°85-1148 du 24 octobre 1985. Le nouvel indice brut terminal au 1^{er} janvier 2017 est 1022.

Monsieur le Maire explique que la délibération du 8 avril 2014 faisait référence à l'ancien indice brut terminal 1015 et donc qu'une nouvelle délibération est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, le montant des indemnités de fonctions du Maire, et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints par les articles précités, fixé aux taux suivants :
 - o Pour le Maire : 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - o Pour les adjoints : 12 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adopté comme suit :

Pour : 15

Abstention : 1

Contre : 0

⇒ **N° 2017- 35 : Demande de subvention au titre des Amendes de police 2017**

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal que des opérations de voirie peuvent être subventionnées par le conseil départemental du Rhône, à travers la dotation amendes de police. Les investissements ainsi subventionnés ont trait notamment à la sécurisation du réseau routier.

La commune de Larajasse souhaite réaliser des travaux sécuritaires dans le centre bourg de l'Aubépin grâce à un aménagement de voirie et à l'installation d'un radar pédagogique. Le montant total de ces travaux s'élève à 20 000€ HT.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de bien vouloir demander au conseil départemental du Rhône l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police pour cette opération de sécurité routière.

Adopté comme suit :

Pour : 15

Abstention : 1

Contre : 0

⇒ **N° 2017- 36 : Prix des tickets de cantine**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait décidé, en séance du 16 Juin 2016, d'appliquer un tarif de 4,45 € le repas de cantine pour l'année scolaire 2016-2017, ainsi qu'un tarif exceptionnel de 6€ lorsque l'enfant était inscrit le jour-même à la cantine.

Monsieur le Maire, sur proposition de la commission école, propose au conseil municipal de conserver ces mêmes tarifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le prix du ticket de cantine à 4,45 € et le prix du ticket exceptionnel, c'est-à-dire lorsque les parents commandent des repas pour le jour même, et ceci avant 9h du matin, à 6 €, pour l'année scolaire 2017-2018.

Adopté à l'unanimité

- **Questions diverses**

Commission Finances

- Suivi du budget 2017
- En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, cette année 2017 est marquée par une baisse des dotations de l'Etat

Commission Voirie

- L'orage du 03 Juin 2017 a endommagé plusieurs chemins sur la commune
- Rencontre avec La Poste pour la numérotation de la commune

Commission école

- La commune a fait un courrier à l'académie du Rhône pour pouvoir mettre fin aux TAP (temps d'activités périscolaires) pour revenir à la semaine de 4 jours

Informations diverses

- Présentation du rapport sur la qualité et le prix du service public d'eau potable
- Installation de la MJC dans l'ancienne école de l'Aubépin en septembre 2017. La chorale déménagera au premier étage. Au dernier étage, seront installées les archives de la chorale, de la mairie, voire de la paroisse.
- Le relais des assistantes maternelles déménage de l'ancienne école de l'Aubépin et s'installe dans l'ancienne cure de Larajasse
- Centre aéré à Lamure du 10 au 13 juillet sur le thème de l'eau et du 15 au 21 juillet sur le thème des cinq sens
- Le centre social devient partenaire du Collectif Réfugiés (groupe de personnes qui se portent volontaires pour aider des réfugiés)
- Le centre social a répondu à un appel à projet pour créer un projet intergénérationnel à la crèche le temps de la cuisine : les personnes âgées cuisineront avec les enfants.
- Nettoyage de la mare dans le Parc de la Villa Mary. Beaucoup de vase encore à retirer. Ensuite, il faudra mettre des galets au fond de la mare. Puis installation de la fontaine.
- Comice des 4 cantons : les 8 et 9 juillet 2017 à St Laurent de Chamousset
- Réglementation Thermique 2020 à anticiper car les bâtiments publics d'une surface de plus de 2000 m² devront faire une économie d'énergie de 20% au 1^{er} janvier 2020. En 2030, 40% d'économies d'énergie sera exigée sur ce type de bâtiment. Il convient ainsi d'étudier et de programmer de futurs travaux qui pourraient être engagés dans les années à venir (Pôle d'animation)

Civisme

- La commune a installé des canicrottes pour que les personnes qui promènent leurs chiens puissent ramasser les excréments grâce aux sacs mis à disposition. Or, de nombreux sacs ont été volés pour d'autres usages. L'installation des canicrottes a coûté 2 000 € à la commune et le manque de civisme de certaines personnes conduit à des dépenses importantes et supplémentaires.
- Tri des déchets : la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais a défini un objectif zéro déchet organique car ces derniers représentent 40% du poids total des poubelles et peuvent être traités par compost. Or, à l'heure actuelle, de nombreuses personnes trient peu ou mal leurs déchets, ce qui pose d'importants désagréments et notamment une augmentation importante des coûts de traitement. Il convient ainsi d'être vigilant en la matière pour trier et pour diminuer au maximum les déchets ménagers. D'autre part, de nombreux déchets sont encore retrouvés le long des routes départementales. Le civisme de chacun est donc appelé pour que nous puissions profiter d'un environnement propre et sain.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30
Le prochain Conseil Municipal se tiendra le Jeudi 20 Juillet, à 20h00, en Mairie**